



Comité des statuts et règlements

Le mardi 18 avril 2023

De 14 h 30 à 17 h

Réunion par MS Teams

PROCÈS-VERBAL

Présences : C. Lonmo (présidente du Comité), G. Phillips (président), C. Awada, H. Delnick, J. Lafontaine, A. Picotte, A. Trau

Membres du personnel : J. George, J. Ouellette, K. Theriault (Invitée), S. Cousineau

Absences: K. Khouri, K. Mansfield

1. Ouverture de la séance/présentations à tour de rôle

C. Lonmo, la présidente du Comité, déclare la séance ouverte à 14 h 30.

**C. Lonmo lit à voix haute la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement.
G. Phillips est désigné comme personne-ressource anti-harcèlement pour la durée de la séance, et toute préoccupation doit lui être envoyée par courriel.*

2. Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour proposé :

- Déclaration de principes sur le harcèlement
- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du 14 mars 2023
- Article 8
- Règlement 5
- Consultation (Calendrier des événements)
- *Nouveau point:* Discussion concernant la suspension des membres
- Tour de table

A Trau suggère d'ajouter à l'ordre du jour une discussion sur la suspension des membres de comités.

C. Awada propose d'adopter l'ordre du jour; A. Picotte appuie la proposition.

Pour = 7 Contre = 0 Abstention = 0 **Adoptée**



3. Examen et approbation du procès-verbal de la réunion du 14 mars 2023

A. Picotte propose d'adopter le procès-verbal de la réunion du 14 mars 2023; G. Phillips appuie la proposition.

Pour = 6 Contre = 0 Abstention = 1 **Adoptée**

4. Article 8

Proposition d'un changement provisoire en attente concernant le nombre pour le point 8.2 de 1,000 à 2,500, ce qui en fait 10 membres EC.

Une conversation Générale s'engage sur certains points de la Constitution.

5. Règlement 5

- Identifié par le CEN comme étant un sujet de préoccupation.
- Améliorer les résolutions informelles et la transparence.
- J. George avait discuté de cette question avec Peter.
- C. Lonmo souligne des questions importantes: Le CEN sera-t-il informé et quand sera-t-il informé d'une plainte?
- L'ACEP a une politique sur le harcèlement qui fait référence au règlement 5, mais le règlement 5 ne fait pas référence à la politique de l'ACEP.

H. Delnick quitte l'appel.

6. Consultation (Calendrier des événements)

Les personnes suivantes partagent leurs recommandations:

- K. Theriault- Rejoindre directement les membres (plateforme de consultation en ligne)
- C. Lonmo- Avoir les employés de l'ACEP à recueillir toutes les idées des membres.
- A. Trau- Faire un appel à un groupe de travail, travailler sur des propositions de changement sur une base hebdomadaire et former un plan.
- C. Awada- Suggère de décomposer le processus afin de ne pas accabler le personnel de l'ACEP.
- G. Phillips- Soulève des problèmes de coût. (Traduction, ELC, déplacement, etc.)
- A. Trau- Pour réduire les coûts et faire en sorte que les membres les plus francs rejoignent le groupe et examinent toutes les recommandations de Peter.
- H. Delnick- CBLC est un groupe de travail lui-même et nous ne devrions pas exiger un autre groupe de travail.



J. Ouellette se joint à l'appel.

Mesure de suivi: K. Theriault à revenir avec une proposition dans environ une à deux semaines.

K. Theriault quitte l'appel.

7. Nouveau point: Discussion concernant la suspension des membres

Article 12.5- Retrait du droit de vote et retrait des membres d'un comité.

Une discussion Générale a eu lieu concernant une situation spécifique dans un certain comité.

8. Tour de table

Rien à signaler.

C. Lonmo propose de lever la séance.

La réunion du Comité des statuts et règlements est levée vers 16 h 30 (HAE).

Le procès-verbal ci-dessus est accepté comme une représentation fidèle de la réunion du Comité des statuts et règlements tenue le 18 avril 2023.